

# Monter des opérations d'accession sociale en partenariat

## Animation

Sophie IMBAULT  
Avocate

## Durée

7 h sur 1 journée

## Délais d'accès

Inscriptions closes à J-15  
Facturation des annulations à  
partir de J-15 (voir CGV p. 6)

## Tarif

• **Coop** : Prise en charge  
*Sous conditions. Facturation en  
cas d'annulation < 15 j.*

• **Hors Coop** : 650,00 € TTC  
*Prix /pers. Stagiaires issus d'OLS  
ou travaillant pour des Coop'Hlm*

## Sessions 2024

**28 mars • 9h-17h30**  
Deskeo Champerret  
9 bd Gouvion St-Cyr  
75017 Paris

**14 novembre • 9h-17h30**  
Deskeo Champerret  
9 bd Gouvion St-Cyr  
75017 Paris

## Présentation

Les Coop'HLM sont de plus en plus sollicitées pour monter des opérations de promotion immobilière en partenariat avec d'autres acteurs, publics ou privé. Cette formation propose des clés de compréhension de la diversité des montages autorisés.

## Objectifs pédagogiques

- Examiner les différentes solutions juridiques existantes ;
- Fournir les éléments fondamentaux permettant de choisir la formule juridique la plus adéquate et de procéder au montage souhaité ;
- Susciter une vigilance particulière quant aux conséquences de ce choix (formalisme, marchés, fiscalité, etc.).

## Public

Responsable de programmes • Monteur/euse d'opérations • Responsable d'activité.

## Prérequis

Cette formation nécessite une bonne connaissance des montages d'opérations immobilières.

## Méthodologie et évaluation

- Exposé didactique
- Échanges entre participants
- Évaluation du positionnement, des acquis et du niveau de satisfaction des apprenants par le biais de quatre questionnaires en ligne

## Programme

### • Les choix à opérer selon les caractéristiques de l'opération

Configuration du terrain, destination du programme, maîtrise d'ouvrage directe ou acquisition en VEFA, maîtrise d'ouvrage unique ou co-maîtrise d'ouvrage, équilibre du partenariat.

### • Les montages envisageables

Entre organismes Hlm, la VEFA, la VEFA inversée, la SCCV « Elan », la société d'aménagement « loi Molle », en co-maîtrise d'ouvrage...

### • Les implications

Les modalités de constitution des structures et groupements, les conventions à établir entre partenaires, les modalités de passation des marchés, les garanties financières, les garanties relatives à la sécurisation Hlm, la fiscalité, les modalités de réception de l'ouvrage.



Inscription - Accessibilité - Renseignement

07 63 47 37 68

formations@arecoop.fr



www.arecoop.fr